

Avec le C.I.P., le sérieux de mon entreprise est reconnu ! Officiellement...

Le Certificat d'Identité Professionnelle :

C'est la carte d'identité de votre entreprise qui prouve votre aptitude à accéder aux marchés...



*Reconnu par les Architectes, Maîtres d'œuvre et
Maîtres d'ouvrages privés et publics...*



Les atouts que le C.I.P. vous apporte :



- 1 - La promotion de votre entreprise auprès des clients et donneurs d'ordre.
- 2 - Un moyen officiel reconnu par le Conseil d'Etat pour présenter vos aptitudes lorsque des qualifications professionnelles vous sont demandées.
- 3 - Une solution simple et directe pour répondre aux appels d'offre.
- 4 - Une présentation de vos moyens, de vos compétences et de vos références.
- 5 - Votre inscription sur le site INTERNET « www.artisans-du-batiment.com ».
- 6 - Des garanties qui suscitent la confiance de vos clients.

En plus, le dossier C.I.P. est simple à constituer... Surtout avec l'aide de Jean-Yves CHAUSSARD, notre Conseiller Qualification, à votre disposition au 03.85.90.97.71 ou sur rendez-vous.

Avec le C.I.P., mettez toutes les chances de votre côté pour valoriser votre entreprise et décrocher des marchés...

BON DE COMMANDE DU C.I.P. - A retourner à la CAPEB 71 - 5, rue George Eastman - CS 10026 - 71102 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex ou par fax au 03.85.90.97.79

	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Je souhaite recevoir mon C.I.P. et un autocollant gratuit à apposer sur mon véhicule	1	Adhérents CAPEB : 53 €
		Non adhérents : 98 €	
Je souhaite commander des autocollants supplémentaires	3,00 €
TOTAL de la commande par chèque à l'ordre de la CAPEB 71		 €

Cachet de l'entreprise

A Le
Signature :